



Fiez, le 8 novembre 2018

Préavis de la Municipalité no 07/2018 – BUDGET 2019

Séance du Conseil Général du 13 décembre 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Le projet de budget pour l'année 2019 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2018.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits par chapitre,

les charges sont estimées à	frs. 1'870'525.-
les produits sont estimés à	frs. 1'793'350.-
	<hr/>
ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	frs. 77'175.-
	=====

Remarques générales

Le budget 2019 a été établi en tenant compte des premières incidences connues sur les effets de la péréquation cantonale.

Les bases de calcul de l'ensemble de ces mesures nous sont fournies par les services cantonaux mais contiennent bien sûr une part d'incertitude importante. Les montants peuvent passablement évoluer, dans un sens comme dans l'autre, une fois toutes les données connues.

Le montant du déficit budgétaire 2019 est essentiellement influencé par la péréquation cantonale, par l'augmentation des charges et la répartition de tout ce qui entre dans la prévoyance sociale ainsi qu'à notre participation à diverses associations intercommunales (RADEGE, ARAS, SDIS, etc).

Concernant les charges et recettes spécifiquement communales, nous pouvons relever les points suivants :

Le budget est basé sur une population de 450 habitants, situation au 31 octobre 2018 (425 au 31.12.2017)

110.301.00 Les salaires du personnel administratif ont été augmentés de 2%, ainsi que celui de l'employé communal (tous les postes 301).

210.400.01/02 Impôts Revenu/Fortune PP-PM

210.401.01/02 Les impôts revenu/fortune des personnes physiques ainsi que ceux des personnes
210.401.01/02/03 morales sont calculés selon un barème donné par l'administration cantonale des impôts, en tenant compte également des nouveaux contribuables.

Les impôts conjoncturels (mutation, gains immobiliers, successions et donations) ne sont pas budgetés car imprévisibles.

220.352.00/452.00/01 Finances

Nous retrouvons les chiffres de la péréquation : nous constatons que nous sommes déficitaires de frs. 86'200.- et que nous devrions toucher environ frs. 120'600.- pour les dépenses thématiques, mais ces chiffres donnés par le canton se basent sur les comptes 2017 et peuvent considérablement varier selon les revenus d'impôts effectifs au bouclage 2019. Les dépenses thématiques dépendent, elles, des travaux effectués (routes) et des frais de transports scolaires.

230.331.09 Amortissement patrimoine administratif

Il s'agit là des amortissements des travaux routes, éclairage public, parking.

- 352.314.00 Entretien bâtiment (grande salle)**
Il est prévu de repeindre les fenêtres de la grande salle.
- 352.331.02 Amortissement obligatoire bâtiment**
Amortissement des investissements effectués en 2017 et 2018 sur le bâtiment communal, selon le préavis 02/2016.
- 352.423.00 Location appartements**
Revenu supplémentaire dû à la location du nouvel appartement dans les combles du bâtiment communal.
- 420.318.06 SIT - Géodonnées**
Suite des frais relatifs au site des géodonnées, soit : repérage des vannes d'introduction de l'eau, cadastre bâtiments communaux, localisation des citernes à mazout.
- 451.434.02 Taxes déchets**
Ce chapitre étant largement déficitaire la municipalité a décidé d'augmenter les taxes annuelles dès 2019 soit frs. 50.- par habitant de plus de 18 ans révolus et frs. 100.- par résidence secondaire (actuellement frs. 40.- et frs. 66.-), et ce en conformité avec le règlement du 19 août 2009 qui prévoit un maximum de frs. 60.- par adulte et de frs. 100.- par résidence
- 460.352.06 Participation STEP**
Le budget de la STEP a doublé. Suite à divers problèmes rencontrés en 2018 avec les bassins qui ne sont plus entièrement fonctionnels, le système d'exploitation a dû être modifié. Une partie des boues doit être stockée dans le silo et transférée sur Yverdon, ce qui entraîne des coûts supplémentaires importants. Le projet de 4^{ème} bassin a été abandonné.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE FIEZ

- vu le préavis no 07/2018 relatif au budget pour l'année 2019
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :

Le budget de l'année 2019 est adopté tel que présenté, soit :

Charges	frs.	1'870'525.-
Produits	frs.	<u>1'793'350.-</u>
Excédent de charges	frs.	77'175.-

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic
D. Fardel



La Secrétaire
S. Natali-Wimmer